

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

6 JUIN 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 6 juin 2016 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

La conseillère madame Lucille Marin est absente.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Sept (7) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2016-06-88 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

2016-06-89 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 18 MAI 2016

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ces procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés tels que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2016.

ADOPTÉE

2016-06-90 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 3 MAI AU 6 JUIN 2016

IL EST PROPOSÉ PAR :

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 3 mai au 6 juin 2016, pour un montant de 86,572.08 \$ et numérotés consécutivement de 2591 à 2615 pour les chèques de payes et de 3424 à 3488 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2016-06-91 APPROBATION RENOUVELLEMENT ENTENTE DE
TARIFICATION – FRAIS DE SERVICES – DESJARDINS
ENTREPRISE**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve le renouvellement de l'entente de tarification pour les frais de service d'une somme de 95.00 \$ par mois couvrant les transactions pour les comptes 506070 et 505573 à la Caisse Desjardins de la Matanie.

L'entente avec Desjardins Entreprises couvre du 30 juin 2016 au 30 juin 2017.

ADOPTÉE

**2016-06-92 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE JEAN-PIERRE
CHAMBERLAND, AVOCAT – DOSSIER TRANSPORT PIERRE
DIONNE**

Considérant que la Municipalité a mandaté Me Chamberland, avocat, dans le dossier de mise en demeure de Transport Pierre Dionne;

Considérant qu'une partie du mandat est réalisée;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture n° 1203 pour un total de 1 762.26 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels concernant le dossier ci-devant mentionné pour la période du 9 mars au 4 mai 2016.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2016-06-93 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – VÉRIFICATION
DES LIVRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - # 1316209**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 1316209 Raymond Chabot Grant Thornton – 2 184.53 \$
Vérification des livres 2015

ADOPTÉE

**2016-06-94 DÉSIGNANT UN SIGNATAIRE DE LA CONVENTION D'AIDE –
PROJET MISE AUX NORMES D'UN ESCALIER RÉCRÉATIF
SÉCURITAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

QUE le Conseil municipal autorise madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Grosses-Roches à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour la mise aux normes d'un escalier récréatif sécuritaire dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

ADOPTÉE

**2016-06-95 ENTRETIEN ET ANIMATION DU CAFÉ DU HAVRE –
EMBAUCHE D'EMPLOYÉS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE**

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches a demandé une aide financière dans le cadre du Programme de Subventions salariales et qu'elle a été acceptée pour deux participants;

Considérant que les tâches consistent à faire l'entretien et rendre le site dynamique du Café du Havre;

Considérant l'affichage du poste de préposé à l'entretien et à l'animation du Café du Havre et des recommandations de la directrice générale;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise l'embauche des personnes suivantes, à titre de préposé à l'entretien et à l'animation du Café du Havre :

Nom	Emploi occupé
JESSICA OUELLET	Préposé à l'accueil, l'entretien et l'animation Café du Havre

Le salaire sera de 10.75\$/heure pour 35 heures semaine et d'une durée de 12 semaines.

ADOPTÉE

2016-06-96 EXPLOITATION DE STATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE STATIONS DES EAUX USÉES – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches a procédé conjointement avec les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric à un appel d'offres (SÉAO) pour l'exploitation de stations de production de l'eau potable et de stations des eaux usées;

Considérant que deux (2) entreprises ont déposé des soumissions, soit :

NOMS DES MUNICIPALITÉS	QUANTITÉ	MONTANT AVANT TAXES NORDIKEAU	MONTANT AVANT TAXES AQUATECH
Sainte-Félicité	FORFAIT	225 330.00	232 910.00
Saint-Adelme	FORFAIT	170 330.00	216 096.00
Grosses-Roches	FORFAIT	173 590.00	173 075.00
Saint-René-de-Matane	FORFAIT	190 870.00	179 009.00
Saint-Ulric	FORFAIT	179 870.00	187 910.00
TPS		46 999.50	49 450.00
TVQ		93 764.00	98 652.75
GRAND TOTAL		1 080 753.50	1 137 102.75

Considérant que la soumission est conditionnelle à l'acceptation de toutes les municipalités participantes et que Nordikeau est le plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches octroie le contrat pour l'exploitation des stations de production de l'eau potable et de stations des eaux usées pour la partie de la soumission concernant la Municipalité de Grosses-Roches à l'entreprise Nordikeau, d'une somme de 173 590,00 \$, plus les taxes applicables pour une durée de contrat de 5 ans, soit du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2021 et représentant un montant annuel de 34 718,00, plus les taxes applicables et sera prélevé chaque année sur le budget en cours.

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE

2016-06-97 RÉSERVE DE 200 \$ POUR PROJET FORUM D'ACTION SOCIALE AINÉS

Considérant que le Conseil municipal a déposé un projet pour un forum d'action sociale des aînés;

Considérant qu'il y avait une participation financière de la municipalité de 200 \$;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches réserve la somme de 200 \$ sur son budget 2016 dans le poste dons et subventions pour ledit projet.

ADOPTÉE

2016-06-98 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 318 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 263

Considérant qu'avis de motion du règlement numéro 318 a été donné à la séance régulière du 2 mai 2016 avec dispense de lecture dudit règlement;

Considérant que tous les membres du Conseil présents à cette séance déclarent être favorables à l'adoption du règlement numéro 318;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

APPUYÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

QUE soit adopté, par les présentes, le règlement numéro 318 sur la prévention incendie et abrogeant le règlement numéro 263 pour faire partie intégrante des règlements de la Municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2016-06-99 DÉSIGNATION D'UNE ADJOINTE AUX INSPECTEURS EN BÂTIMENTS

Considérant qu'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

Considérant la résolution 2014-10-182, datée du 6 octobre 2014, adoptée par la municipalité afin de désigner lesdits fonctionnaires;

Considérant que la MRC de la Matanie, qui fournit les services en matière d'urbanisme à la municipalité, a engagé une étudiante à titre d'adjointe technique en urbanisme pour appuyer les inspecteurs en bâtiments;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches désigne, du 16 mai au 19 août 2016, madame Geneviève Gagné à titre d'adjointe aux fonctionnaires désignés au sens

de l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par la municipalité et qu'elle puisse accorder et délivrer des permis et certificats.

ADOPTÉE

**2016-06-100 DEMANDE POUR PERMETTRE LES RÉSIDENCES DE
TOURISME**

Considérant que madame Patricia Gauthier et monsieur Michel Dumas, propriétaires de l'immeuble du 112, rue de la Mer à Grosses-Roches, ont déposé une demande de modification aux règlements d'urbanisme afin de permettre l'usage des résidences de tourisme;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du dossier déposé par les propriétaires;

Considérant que les membres du Conseil municipal sont favorables à cette demande;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches avise lesdits propriétaires qu'il accepte de modifier le règlement de zonage et d'adapter le règlement de permis et certificats afin de permettre l'usage de résidences de tourisme sur le territoire de la municipalité.

QU'il autorise le service d'urbanisme de la MRC de La Matanie à préparer les projets de règlements afin de permettre ledit usage.

QUE ledit Conseil commencera les modifications après que les propriétaires aient déboursé la somme de 250 \$ exigés pour la modification des règlements suite à leur demande.

ADOPTÉE

**2016-06-101 CONFIRMATION DE TRAVAUX – COMPENSATION POUR
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR
L'ANNÉE 2015**

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 36 962 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

QUE la Municipalité de Grosses-Roches informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2016-06-102 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 21 h 30.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

*Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **6 juin 2016** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

André Morin
Maire

